

COMMUNE DE RIVIERES

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 033/2026

Séance du 10 juin 2026

**Date de la
convocation : 05/06/26**

L'an deux mille vingt-six, le 10 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
05/06/2026**

Présents : ANTOONS Benjamin, BRILLANT Marie-Thérèse, CHAPERON Hervé, CHOPO Guy, CORTESE Kelly, DON Daniel, FERRET Myriam, FRAYSSE Jean-Michel, HERIN Christophe, PRIOUL Pascale, RAYNAL Laury.

Absent : CASAGRANDE Hervé

Absents excusés : CAILHOL Marjorie, SIEURAC Sandrine, SOLAGES (de) Hervé.

Procurations : CAILHOL Marjorie à ANTOONS Benjamin, SIEURAC Sandrine, RAYNAL Laury.

Secrétaire de séance : FERRET Myriam.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	15	13	

Objet : Régularisation délibération n°022/2026 « Commissions communales obligatoires »

A la demande des services de la Préfecture du Tarn, il convient de retirer la délibération n°022/2026 en la remplaçant par celle-ci (maintien uniquement des Commissions « Finance-Budgets / CCID / Personnel communal).

Commission Communales Obligatoires	Délégués	Autres membres
Commission finances, budgets	HERIN Christophe	De SOLAGES Hervé – BRILLANT Marie-Thérèse – CHAPERON Hervé – SIEURAC Sandrine – ANTOONS Benjamin
Commission des impôts directs (CCID)	HERIN Christophe	En attente de validation par le service des Impôts
Commission du personnel	HERIN Christophe	FERRET Myriam – DON Daniel – CHAPERON Hervé

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.

Secrétaire de séance,
FERRET Myriam.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>